

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Alain Etienne, Pierre-Alain Cristin, Albert Rodrik, Alberto Velasco, Françoise Schenk-Gottret, Alain Charbonnier, Christian Brunier et Myriam Sormanni-Lonfat

Date de dépôt: 28 mars 2000

Messagerie

Proposition de motion

concernant les mesures d'accompagnement aux bilatérales dans le domaine des transports

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'évolution démographique dans l'espace franco-valdo-genevois au cours des dernières décennies, et l'émergence progressive d'un ensemble urbain transfrontalier qui en est le corollaire, ont pour conséquence d'étendre à la périphérie de l'agglomération les problèmes d'aménagement du territoire et de création d'infrastructures, de transport notamment, auxquels est confronté le canton ;
- que les institutions de coopération transfrontalières mises en place jusqu'ici n'ont pas encore pu se doter des instruments permettant de maîtriser cette évolution, et qu'elle souffrent par ailleurs d'un certain déficit de représentativité démocratique ;
- qu'ainsi les effets négatifs d'une suburbanisation non maîtrisée (déséquilibre dans la répartition activités-logements, habitat diffus rendant inévitable le recours aux véhicules privés, absence d'un réseau performant de transports publics régionaux, etc.) n'ont pu être enrayerés, comme le

démontre la croissance du trafic individuel dans la couronne urbaine genevoise, ainsi qu'aux limites du canton ;

- que cette évolution sera amplifiée par les effets induits de la probable entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, de sorte qu'il importe de saisir l'occasion des débats relatifs à la prochaine votation référendaire pour planifier les mesures d'accompagnement qui s'imposent afin de remédier à cette situation ;

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer, en concertation avec les institutions régionales existantes, ainsi qu'avec les milieux politiques, économiques et associatifs, un catalogue de mesures en vue de concrétiser les recommandations de l'étude réalisée par l'Institut européen de l'Université de Genève sur les « conséquences des accords bilatéraux sectoriels entre la Suisse et l'Union européenne sur la région franco-genevoise » ;
- à charger en priorité les organismes transfrontaliers de mettre sur pied des structures opérationnelles efficaces, permettant une gestion coordonnée de l'espace franco-genevois, tout en élargissant la représentativité démocratique des politiques mises en place ;
- à doter les institutions transfrontalières, existantes ou à créer, des moyens humains et financiers nécessaires à la concrétisation de ces objectifs ;
- à proposer les modifications constitutionnelles ou légales qui pourraient s'avérer nécessaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 21 mai prochain, le peuple suisse va se prononcer sur les accords bilatéraux. Ces accords sont très importants pour Genève et sa région notamment en ce qui concerne la politique sectorielle des transports.

Suite à cette votation, le développement de l'espace urbain transfrontalier va avoir effectivement des incidences sur l'aménagement du territoire et les équipements. Il est donc urgent pour notre canton d'étudier en concertation avec les instances transfrontalières actuelles ainsi qu'avec les milieux politiques, économiques et associatifs les mesures à prendre afin d'anticiper les effets des accords bilatéraux sur la région franco-genevoise.

Ces instances transfrontalières doivent tout mettre en œuvre pour permettre une gestion coordonnée de l'espace franco-genevois et intégrer la planification des mesures d'accompagnement liées à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de bien vouloir adopter cette motion et de la renvoyer directement au Conseil d'Etat.